

Colloque Santé – Biodiversité

Notre santé dépend-elle de la biodiversité ?

Colloque national de rencontre et mobilisation : VetAgro Sup – Marcy L'Étoile / 27 et 28 octobre 2014

Atelier 6 : La biodiversité comme médicament,

les services écosystémiques pour la santé humaine

Nous sommes entrés dans l'Anthropocène, cette nouvelle période géologique où l'espèce humaine est en mesure d'agir directement sur les grands cycles géochimiques, le climat et la biosphère. Le changement climatique, la baisse de biodiversité, les modifications de l'usage des terres et l'intensification de l'utilisation des ressources vivantes sont des facteurs de dégradation des écosystèmes. Parallèlement, mondialisation et développement économique s'accompagnent d'une baisse sans précédent de la diversité culturelle (savoir locaux, langues). La dégradation du fonctionnement des écosystèmes et les pertes de biodiversité sont des facteurs aggravants des risques sanitaires et notamment des maladies infectieuses zoonotiques. Un lien entre santé des écosystèmes et santé humaine et animale est clairement exprimé par les chercheurs, et relayé par les grandes organisations internationales (OMS, OIE, FAO).

Les services écosystémiques ont été définis par l'« Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire » en 2005 (« Millennium Ecosystem Assessment ») comme étant les bénéfices que les personnes et les sociétés obtiennent des écosystèmes, ce qui inclut des services d'approvisionnement (eau, alimentation, ressources médicaments, etc), de régulation (inondation, climat, maladies, etc), culturels (spiritualité, récréation, etc) et de support (cycles biogéochimiques, pollinisation). Tout changement de l'état de la biodiversité est donc susceptible d'influencer la contribution des services écosystémiques au bien-être humain. Parmi les bénéfices (ou aménités) en terme de santé des services fournis par les écosystèmes, on peut citer la fourniture de nouveaux médicaments (service d'approvisionnement), la bonne santé de la faune sauvage (service de support) ou le contrôle des maladies affectant les végétaux, les animaux et les humains (service de régulation). L'identification de ces bénéfices questionne le maintien et la rétribution des savoirs (traditionnels) humains, l'assurance d'une bonne santé de faune sauvage (insectes pollinisateurs), ou la définition et la construction de services écosystémiques de régulation des maladies.

La gouvernance internationale, nationale et locale est également en jeu. Ainsi, le Protocole de Nagoya (2010), réglant l'accès et le partage des avantages (APA) et à l'intégration (et assimilation) de la diversité culturelle (les « savoirs traditionnels ») comme un élément de la biodiversité, a imposé l'accord des pays pour l'exploitation des ressources (en y intégrant les savoirs traditionnels) et la détermination des modalités de répartition des rétributions. Près de 10 ans après la formalisation de la notion de service écosystémique, la « Plateforme Internationale sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES) » a émergé en tant qu'institution internationale essentielle pour mobiliser l'expertise scientifique internationale en biodiversité. Aux échelles locales, la prise en compte de la biodiversité et de la santé dans les politiques d'aménagement devrait conduire à développer une ingénierie environnementale orientée vers la santé publique. Le dialogue entre conservation et santé doit être renouvelé (à l'aide de discipline intégrative comme l'« écologie de la santé » ou la « médecine de conservation »). Ce dialogue entre acteurs, décideurs et riverains doit permettre une co-construction des services écosystémiques et un développement méthodologique de leur évaluation, fondés scientifiquement et acceptés socialement.